

Fiche argumentaire

Le redoublement en primaire et au collège

1 – Situation

Depuis quelques années, le Ministère s'efforce de faire diminuer les redoublements. On l'accuse parfois d'avoir cette politique seulement pour « faire des économies ». En 1981, le Ministère avait même interdit les redoublements en première mais a dû abandonner cette mesure devant la fronde des enseignants.

Il n'y a pas d'études précises pour connaître l'opinion des enseignants sur le redoublement. Néanmoins, il est fréquent qu'ils se plaignent de ce que l'administration essaie de limiter les redoublements, ce qu'ils interprètent comme un bradage de l'enseignement.

D'autre part, les statistiques montrent que nombre d'élèves redoublent la Grande Section de maternelle, ce qui fait état d'une croyance particulièrement forte dans les vertus du redoublement.

Il n'y a pas d'enquête connue auprès des enseignants français, mais en Belgique, les instituteurs estiment que, dans 45% des cas, le redoublement a permis à l'élève de se remettre en selle, qu'il a permis une légère amélioration dans 30% des cas, qu'il n'a amené aucun progrès dans 18% des cas, et qu'il a fait plus de tort que de bien dans 7 % des cas (Grisay, 1992, 330 instituteurs belges).

2 - Problématique et réflexion

a) Quels sont les arguments pour et contre le redoublement les plus souvent utilisés ?

Pour :

- un manque de connaissances des élèves pour suivre la classe supérieure
- un retard initial qui ne peut être comblé et aura tendance à s'accroître
- une maturité insuffisante pour réussir dans la classe suivante.
- une façon d'éviter des classes trop hétérogènes.
- une manière de faire comprendre aux élèves qu'ils doivent travailler plus.
- la volonté de préserver le désir d'apprendre si un nouveau départ est possible

Contre :

- l'atteinte à l'estime de soi (sentiment de honte), et donc à la motivation.
- la mise à l'écart (moquerie des camarades de classe)
- la révision inutile des connaissances acquises
- le fait de recommencer quelque chose qui a échoué ne peut marcher
- un enfant ne devient pas plus mature au contact d'enfants plus jeunes
- l'inégalité des chances : à niveau égal, les enfants de familles défavorisées reçoivent de plus basses notes, redoublent plus souvent, en sont stigmatisés, cela nuit à leur orientation
- une autre forme d'inégalité : les décisions de redoublement sont prises en fonction du niveau moyen de la classe où l'élève est scolarisé. Les élèves faibles d'une classe forte ont donc plus de risque de redoubler que des élèves de même niveau, scolarisés dans une classe plus faible.
- une inégalité aussi liée à la conception uniforme du rythme des apprentissages du système éducatif français : le nombre des redoublements précoces augmente de façon pratiquement linéaire selon le mois de naissance des enfants ; ils redoublent d'autant plus qu'ils sont nés en fin d'année civile, ce qui ne devrait pas se produire si la politique des cycles était effectivement mise en pratique (avis HCEE déc.2004)

b) Taux de redoublement et évolution

Le redoublement est très élevé dans nombre de pays, en particulier dans les pays du tiers-monde : Selon le rapport 1995 de l'Unesco sur l'éducation dans le monde, la proportion de redoublants par niveau dépasse 20% dans 22 pays, et 50% dans 6 pays).

En revanche, il est interdit, ou exceptionnel, dans bon nombre de pays, dont le Japon, le Royaume Uni, l'Irlande et les pays scandinaves (Finlande, Suède, Norvège, Danemark). Ces pays pratiquent la promotion automatique, mais les élèves sont suivis en cas de difficultés. Les dernières études internationales – Pisa 2000, Pirls 2001- montrent qu'il n'y a pas de relation positive entre l'efficacité et l'équité d'un système éducatif et son usage plus ou moins intense du redoublement : les pays adeptes de la promotion automatique sont au contraire parmi les mieux placés dans la conjugaison de ces deux objectifs.

En France, notre conception linéaire du développement de l'enfant, fondée sur le franchissement d'étapes incontournables, augmente la pratique du redoublement.

Selon l'avis du Haut Conseil de l'évaluation de l'école (décembre 2004) : « La France reste ainsi l'un des pays européens où les redoublements sont le plus fréquents et où en conséquence la proportion d'élèves en retard par rapport à une « norme d'âge » est aussi élevée : près de 20 % des élèves ont redoublé au moins une fois et sont donc déclarés en retard en fin d'école primaire et 38 % le sont en classe de troisième. Cependant la fréquence des redoublements a sensiblement diminué au cours des dernières décennies, surtout dans le premier degré, et notamment à la fin des deux premières classes de l'enseignement élémentaire : en 1960, plus de la moitié des élèves de CM2 étaient en retard (près de 20 % avaient deux ans de retard ou plus) ; en 1990, c'était le cas d'un peu plus du quart d'entre eux (et un peu plus de 5 % seulement avaient deux ans de retard ou plus). Mais, depuis le milieu de la décennie 1990, cette diminution semble avoir atteint un plancher et près d'un élève sur cinq est toujours en retard en CM2 (Les retards de deux ans ou plus sont, eux, devenus très faibles et concernent un peu plus de 1 % des élèves). Quant au collège, le redoublement a évolué au cours de la période : après avoir augmenté en fin de 5ème et de 3ème, au moment de la mise en place du collège unique, il a ensuite diminué pour être aujourd'hui stabilisé mais il produit pratiquement autant de retard scolaire que l'école primaire et il fait perdre une année aux redoublants qui sont ensuite stigmatisés par ce retard tout au long de leur carrière scolaire.

Le redoublement peut aussi avoir des effets pervers sur l'orientation :

- En 1993, une étude démontrait qu'en moyenne, un élève en retard d'un an devait avoir une moyenne supérieure de 0.5 points pour avoir les mêmes chances de passer en 4ème indifférenciée qu'un élève à l'heure (Duru-Bellat et Mingat, 1993, Pour une approche analytique du fonctionnement du système éducatif, p. 39)
- Plusieurs études américaines (dont Roderick, M., 1994, Grade retention and school drop outs, AERJ, et aussi Grissom et Sheppard, 1990) ont montré que les élèves qui ont redoublé sont plus susceptibles, à niveau scolaire égal, de quitter l'école avant la fin de la scolarité secondaire. Selon Grissom et Shepard, le facteur « âge » aurait un poids plus important dans la décision d'abandon que le niveau scolaire même des élèves.

3 - Avis et proposition de l'Union Nationale des APEL

L'Union Nationale des APEL n'est pas favorable à la pratique du redoublement.

Les élèves faibles sont ceux qui ont besoin de plus de temps pour apprendre. Leur donner plus de temps, notamment avec des activités de soutien, est donc plus efficace que leur permettre de redoubler. Le redoublement peut être justifié dans des classes d'examen et dans le cas d'élèves dont la scolarité est momentanément perturbée (soucis familiaux par ex.). Mais ce cas est visiblement beaucoup moins fréquent que celui d'un élève « lent ».

Par ailleurs, avec le redoublement, on ne tient pas compte des connaissances que même les élèves faibles ont acquises pendant leur année, et on ne tient pas compte non plus des difficultés propres à chacun. C'est une des raisons qui expliquent que la remédiation (aide et soutien personnalisés) est plus « adaptée ».

La solution aux difficultés d'apprentissage est à rechercher dans une différenciation des prises en charge pédagogiques. Elle permet d'adapter les pratiques des enseignants à la diversité des rythmes de développement et d'apprentissage des élèves

Préconisation de l'Union Nationale des APEL pour éviter au maximum les redoublements :

- Une formation plus approfondie des enseignants aux mécanismes d'apprentissage
- Un réel travail en cycle d'apprentissage qui permettrait un travail en équipe des enseignants.
- L'instauration de classes relais en fin de primaire et au collège

Préconisation de l'Union Nationale des APEL pour éviter les redoublements totalement inefficaces :

- La proposition de redoublement ne peut ni ne doit se faire in fine, elle doit obligatoirement être intégrée dans un processus de concertation tout au long de l'année. Ce processus devrait également inclure des dispositifs de remédiation en cours d'année. Il est capital que le jeune mais aussi sa famille participe à un processus clair et explicite d'information et de concertation, avec des alertes clairement signifiées et le plus tôt possible.
- Ne pas refaire une même année avec le ou les mêmes enseignants pour que le regard porté sur l'apprenant soit totalement neuf et la relation élève-professeur vierge de tout ressentiment mutuel.
- Les parents doivent accompagner au plus près un enfant qui redouble et ne pas croire que « parce qu'il redouble il va s'y mettre ». Il ne faut pas le laisser seul face à la contrainte. Il faut au contraire suivre plus encore ses devoirs, sa scolarité.

Quelques recherches françaises :

Seibel (1984, Revue Française de Pédagogie, N°67) a analysé l'évolution des scores de 11 000 élèves de CP à deux mêmes épreuves (Français, Maths) entre juin et décembre 1983. Les résultats sont analogues à ceux des

études anglo-saxonnes et indiquent notamment que les promus faibles progressent davantage que les doublants de même niveau.

(1993, MEN-DEP, Le fonctionnement des collèges et ses effets sur les élèves de sixième et cinquième, Dossier Education et Formation, n°32) a fait passer des épreuves de français et de maths à un large échantillon au début de la sixième (en 1990), puis deux ans plus tard, de nouvelles épreuves, dont, cependant, la moitié des exercices étaient repris des épreuves initiales. Il apparaît ici aussi un effet négatif du redoublement - les redoublants progressent moins que les promus, à niveau initial égal- mais un peu moins fort que dans les recherches anglo-saxonnes.

Troncsin (le redoublement au Cp 2004) démontre que les redoublants au CP resteront en moyenne plus faibles que leurs pairs ; seul un quart d'entre eux atteindra la classe de terminale et un sur 10 obtiendra un bac général ou technologique ; près du tiers sortira du système éducatif sans qualification et près de la moitié ne réussira pas à obtenir le moindre diplôme.